

Cyber Gouvernance

sondage auprès de nos communes membres

En 2022, l'AdCV a procédé à un sondage afin de mieux connaître la situation de la gouvernance des systèmes informatiques dans nos communes. Dans le contexte actuel, où la cybermenace en Suisse est plus élevée que jamais, la protection des données des communes est devenue une nécessité pour la sécurité de notre société. De ce fait, le choix de la désignation des responsabilités et la manière dont les décisions sont prises dans le domaine des systèmes informatiques communaux est crucial pour garantir la sécurité.

Le 50% des communes qui ont répondu à notre sondage ont entre 1000 et 2999 habitants et le 30% moins de 1000 habitants. De ce fait, la dimension des communes interrogées est représentative de la moyenne des communes de notre canton.

Même si quelques communes continuent à considérer le budget dédié à l'informatique et la cybersécurité comme faisant partie du budget général de l'administration, le 86% des communes répondantes ont confirmé avoir un budget dédié exclusivement à l'informatique.

Le 45% des communes ont répondu que la personne chargée de proposer à la municipalité les changements techniques ou stratégiques du système informatique de la commune est un municipal en charge de l'informatique ; plus de 14% répondent que c'est le syndic et 28% désignent le/la secrétaire municipal(e) ou un spécialiste employé par la commune. Le 12% restant des communes laissent la responsabilité de cette tâche à un prestataire externe.

D'après notre sondage, la gouvernance IT de nos communes est donc souvent assurée par un municipal ; ce responsable doit compter avec suffisamment de connaissances en informatique, ou être bien entouré, pour pouvoir servir d'interface entre les entreprises prestataires et les autres municipaux. Aujourd'hui, dans un contexte de cybersécurité, définir clairement cette gouvernance est crucial.

Le 90% des communes ont répondu que c'est la municipalité qui prend les décisions des changements. Ceci est rassurant, car les décisions cruciales qui déterminent la direction de l'évolution du système informatique devraient toujours être décidées par les membres de l'exécutif.

Entre les communes répondant au sondage, la totalité travaille avec des prestataires externes. La majorité (40%) travaille avec deux prestataires, 37% avec plus de deux et le reste avec un prestataire externe. La personne désignée pour traiter avec ces entreprises est principalement le municipal en charge (46%), mais plusieurs communes laissent cette responsabilité au syndic (16%) ou à le/la secrétaire municipal(e) (24%).

Dans le cas d'une cyberattaque, la personne désignée pour prendre la décision d'interrompre les systèmes d'information est à 43% le municipal en charge. Toutefois, 24% des communes ont désigné le syndic et 17% le/la secrétaire municipal(e). Le 12% restant n'ont désigné personne pour prendre cette cruciale décision.

La technologie de pointe à elle seule ne fournit pas aux communes une protection infaillible contre les cyberattaques et les violations de données. Les cours et les campagnes de sensibilisation à la sécurité permettent aux utilisateurs de détecter et d'éviter systématiquement les cybermenaces courantes. Une approche de la cybersécurité centrée sur l'humain est la meilleure défense contre la cybercriminalité.

Néanmoins, encore 15% des communes du sondage n'ont pas encore engagé de cours de sensibilisation. Pour le reste, ce sont surtout les employés (45%) qui ont suivi des formations.

Il existe parfois une confusion entre la gestion informatique et la gouvernance informatique, cependant, ces deux concepts sont assez différents. La gestion informatique, veille au bon déroulement des activités et des processus au quotidien. La gouvernance informatique, quant à elle, est portée par l'objectif de soutenir le développement du système et la sécurité des données de la commune sur le long terme. D'après notre sondage, la personne désignée pour la gestion interne de l'administration du système d'information (accès, mots de passe, création des comptes) est surtout le/la secrétaire municipal(e) (36%), suivi des prestataires externes (25%),

Malheureusement, 60% des communes répondant au sondage n'ont pas encore élaboré une charte informatique visant à encadrer l'utilisation des systèmes d'information.

Les dernières cyberattaques dans notre canton ont révélé une réalité que certains ne soupçonnaient pas : la vulnérabilité des systèmes d'information de nos communes aux cyberattaques est manifeste. Comme pour les PME, cette situation est due probablement en partie à une prise de conscience encore trop lente des risques et une absence de formalisation de la gouvernance informatique.

Aujourd'hui, de nombreuses communes ont commencé à prendre conscience de la situation et ont procédé à un état des lieux du système existant. Cette première étape est essentielle pour visualiser les objectifs en fonction des ressources existantes. Dans tout ce processus, la gouvernance est le facteur clé qui déterminera le succès de la stratégie et des objectifs fixés.

Une plateforme d'échanges sera prochainement mise en place avec nos communes membres et contiendra des recommandations en lien avec la cybersécurité et l'informatique communale.



Raoul Sanchez, vice-président de l'AdCV, est un ingénieur informaticien avec un master en systèmes d'information et un MBA en développement durable. Ayant travaillé durant plusieurs années dans le domaine de la cybersécurité et de la business intelligence, actuellement il est consultant sur le domaine du Green IT ou la soutenabilité dans le domaine des systèmes d'information. Il a intégré le groupe technique de travail Canton-Communes contre la cybercriminalité.